

COMMUNE de HOUSSEN

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU **COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN** **SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024**

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT **CONCLU ENTRE COLMAR AGGLOMERATION ET SES COMMUNES MEMBRES –** **AVENANT POUR EXTENSION DU PERIMETRE**

Les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Dans ce sens, une convention constitutive de groupement de commandes, à durée indéterminée entre Colmar Agglomération et ses communes-membres a été mise en place en juin 2021 pour associer durablement Colmar Agglomération et ses communes membres dans la mise en place d'une politique d'achats communs, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Colmar Agglomération propose d'élargir le périmètre d'achats faisant l'objet du groupement de commandes permanent en intégrant notamment la fourniture de gaz et d'électricité.

Le Conseil Communautaire a délibéré à ce sujet lors de sa séance du 02 avril dernier.

Il est donc proposé l'approbation du projet d'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes permanent, joint à la présente délibération.

Ce projet intègre trois articles. L'article premier prévoit l'extension du périmètre des achats comme précité. L'article 2 confirme que Colmar Agglomération représentée par son Président est le coordonnateur dudit groupement. L'article 3 précise la date d'entrée en vigueur et la durée dudit avenant.

Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.5211-4-4,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal Colmar Agglomération,

Considérant l'intérêt de Colmar Agglomération et de ses communes membres de poursuivre sa démarche commune d'achats par la signature d'un avenant à la convention constitutive de groupement de commandes, à durée indéterminée signée en 2021 entre Colmar

Agglomération et ses communes membres qui prévoit notamment l'extension du périmètre des achats, suivant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes, à durée indéterminée signée en 2021 entre Colmar Agglomération et ses communes-membres, qui prévoit notamment l'extension du périmètre des achats ci-joint,

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre Colmar Agglomération et ses communes-membres ainsi que tous les documents afférents à la gestion de ce groupement de commandes permanent, et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dates à retenir

Des festivités pour commémorer le 80^{ème} anniversaire de la Libération de la poche de Colmar sont prévues le 1^{er} et 2 février 2025 à Houssen.

Manifestations publiques

Madame le Maire remercie l'ensemble des associations et des bénévoles qui œuvre pour la réussite des événements qui font vivre notre village.

Un appel est lancé pour renforcer ces équipes et assurer la pérennisation de ces moments conviviaux et chaleureux appréciés de tous (fête paysanne, marché de Noël, ...).